

LES REVENUS : MESURER LES DISPARITES AU SEIN DE LA PROFESSION

Premier acteur juridique par son effectif et sa croissance, l'avocat est en prise directe et permanente avec la société. Exerçant un métier du droit nécessitant des études supérieures longues, il incarne souvent dans la conscience collective l'archétype du professionnel libéral aisé, voire très aisé. On le sait la réalité est parfois bien différente et plus nuancée.

Depuis le début de la publication de ses cahiers statistiques l'Observatoire s'est efforcé de dresser l'état des lieux de l'exercice de la profession d'avocat aujourd'hui en France. Les deux premiers cahiers ont abordé successivement les aspects démographiques et les modes et structures d'exercice. Ce troisième cahier s'intéresse aux revenus des avocats qui sont détaillés et analysés.

Il est difficile de parler d'une profession sans parler des revenus qu'elle génère tant au point de vue collectif qu'au plan individuel. Les revenus, sujet sensible s'il en est, ne laissent personne indifférent. Les revenus sont, de fait, un indicateur de référence permettant des comparaisons entre catégories socioprofessionnelles, inter professions et entre hommes et femmes. Paradoxe, en France, pays où parler d'argent est considéré souvent comme vulgaire, les revenus dans leur dimension individuelle sont par excellence le moyen pour chaque actif de se situer socialement et économiquement. En fait, plus que tout autre indicateur, il permet de mieux mesurer les différences et disparités qui peuvent exister au sein d'une population exerçant sur un territoire donné.

Mais il est nécessaire de garder présent à l'esprit que comme pour les autres : pris seul il n'a que peu de sens. Ce sont les recoupements et rapprochements possibles avec d'autres indicateurs, professionnels ou économiques -voir quand cela est possible sociologiques-, qui sont réellement riches d'enseignements. On l'aura compris l'Observatoire naturellement aborde ce sujet de façon plus globale.

Toutefois, l'Observatoire ne peut que regretter que ses travaux ne s'appuyant pas sur une base de données unique, il n'ait pas les moyens de croiser simultanément tous les paramètres pouvant influencer et permettre de décrypter les mécanismes agissant sur les revenus. Si, aujourd'hui, rapprocher les revenus des champs de compétences spécifiques des avocats reste encore hors de portée, les données disponibles nous permettent néanmoins de rapprocher et d'analyser plusieurs paramètres. C'est à dire les revenus avec le lieu d'exercice et l'ancienneté, le sexe de l'avocat et son mode d'exercice ou sa structure d'exercice. L'étude présentée ci-après apporte donc un certain nombre d'éclairages pertinents susceptibles d'intéresser l'ensemble de la profession : juniors et seniors, hommes et femmes, généralistes et spécialistes, avocats et anciens conseils juridiques.

Alain HOLLANDE
Vice-Président

SOMMAIRE

	PAGES
Introduction	1
Sommaire	2
Remerciements	3
Remarques préalables	4
Synthèse	5 - 7
I- Evolutions	8
II- Revenus selon le lieu d'exercice et l'ancienneté	10
1 - Evolution 1996 - 2004 - Ensemble des avocats Revenus cumulés, revenu moyen et revenu médian	
2 - Evolution 1996 - 2004 - Avocats ayant moins de 10 ans d'exercice Revenus cumulés, revenu moyen et revenu médian	
3 - Evolution 1996 - 2004 - Avocats ayant plus de 10 ans d'exercice Revenus cumulés, revenu moyen et revenu médian	
4 - Cas particulier : les avocats à la Cour de Cassation Ensemble, moins de 10 ans, Plus de 10 ans d'exercice Répartition par quartiles	
III- Revenus et Modes d'exercice des avocats libéraux	20
1 - Recettes et bénéfices des avocats libéraux par mode d'exercice Evolution des recettes nettes Evolution des bénéfices moyens Comparaison bénéfices moyens/bénéfices médians Evolution du ratio bénéfices /recettes nettes	
2 - Revenus et bénéfices selon le mode d'exercice par régions Collaborateurs Individuels Groupements	
IV- Revenus selon le mode d'exercice et le sexe	29
1 - France entière	
2 - Régions Collaborateurs Individuels Associés	
V- Comparaisons économiques	36
VI- Annexes	38
Détail revenus par modes d'exercice	
Détail par barreau - revenus selon l'ancienneté	
Déflation par indice général des prix à la consommation	
Glossaire	52

Remerciements

Nous remercions vivement pour leur aimable collaboration et la mise à disposition de données nécessaires à la réalisation des cahiers de l'Observatoire : la Caisse Nationale des Barreaux Français (CNBF), l'Association Nationale d'Assistance Administrative et Fiscale des avocats (ANAFA), les Directions économiques et statistiques des Ministères, et notamment la Chancellerie (Direction des Affaires Civiles et du Sceau (DACS) et la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services du Ministère de l'économie et des finances (Decas) ainsi que l'Union Nationale des Carpa (UNCA), l'APBF (prévoyance) et la Crepa (prévoyance) pour leur implication dans les travaux de l'Observatoire.

Remarques préalables

L'Observatoire s'est toujours attaché à mettre en relief les évolutions de fond et les tendances en opposition avec les variations conjoncturelles. Les données présentées par l'Observatoire dans ce cahier portent sur plusieurs années, selon les sujets et les sources utilisées, huit ans en général. Le lecteur pourra s'étonner que selon les sujets l'année prise en référence varie : pour les plus récentes entre 2004, 2003 et 2002 et pour les plus anciennes entre 1997 et 2000. Cela est dû à la non disponibilité de certaines données, ou encore aux délais de réalisation de l'étude. Aussi souvent que cela a été possible, l'Observatoire a privilégié les données 2004 et 1997. Dans tous les cas, l'antériorité des séries permet de bien percevoir les évolutions à moyen et long terme.

L'Observatoire a pris le parti de dédoubler la région Ile de France qui regroupe deux des plus importants barreaux de France. En effet le barreau de Paris représente 40 % de l'effectif et celui de Nanterre 3,8 %. Une région Ile de France II a été intégrée aux tableaux, elle regroupe les effectifs et les revenus des barreaux rattachés à l'Ile de France à l'exception de ceux de Paris et Nanterre. Elle permet de suivre les évolutions des barreaux qui ceignent la capitale. De même, une ligne France II a été intégrée, elle reprend l'Ile de France II et toutes les régions de Province y compris, quand cela est possible, les DOM-TOM. Cette distinction permet des comparaisons supplémentaires.

Pour les données communiquées par la CNBF, on notera que : les revenus indiqués n'incluent pas les avocats de moins d'un an d'exercice, que les données portent sur les exercices fiscaux annuels, lesquels se terminent au 31 décembre de l'année considérée, que la CNBF ne prend en compte dans ses données que les avocats cotisant effectivement à la Caisse Nationale des Barreaux Français ce qui correspond en 2003, à 97 % des avocats de France. Se trouvent donc exclus des données présentées et du calcul des revenus, les anciens conseils juridiques salariés affiliés au régime général après la fusion des deux professions.

L'adhésion à un centre de gestion agréée étant libre, l'ANAAFA représente aujourd'hui 60 % de l'ensemble des avocats libéraux au niveau national. Le terme libéral souvent utilisé dans ce cahier comprend les avocats exerçant en tant que collaborateurs, individuels ou associés qui perçoivent des honoraires, il se distingue du mode d'exercice salarié.

A noter que, la représentativité de ces deux organismes peut varier sensiblement d'une région à l'autre. Les données présentées pour les régions ne sont pas pondérées en fonction du poids de la région.

D'autre part, les revenus pris en considération ne tiennent pas compte du temps consacré à l'exercice professionnel qui peut varier sensiblement d'un avocat à un autre.